

CONNAISSANCE ET USAGE D'UNE LANGUE MINORITAIRE: LE CAS BASQUE.

Karmele Rotaetxe

Professeur Linguistique Générale. Université du Pays Basque

Abstract: Le basque est une langue non-indoeuropéenne et isolée, dont certains traits (technique agglutinante, morphologie ergative, etc...) l'éloignent fortement des langues avec lesquelles il est en contact. Dans le territoire qui lui est propre, la langue est minoritaire (nombre d'usagers plus bas que celui des langues du contact) et a été langue minorisée jusqu'à sa reconnaissance officielle (Constitution Espagnole de 1978) et la reconnaissance des droits de ses usagers (Charte d'Autonomie de l'Euskadi de 1979). La normalisation a porté sur la réforme de la langue (création de la norme) et sur l'établissement d'une politique linguistique d'extension de son usage aux différents domaines sociaux (et, spécialement, aux domaines [+prestige]). Les données montrent une augmentation du nombre de bascophones d'intérêt puisqu'elle concerne les tranches d'âge des jeunes. Mais l'usage ne semble pas s'accroître au même rythme que la connaissance.

Keywords: language reform; corpus planning; status planning; bilingualism; diglossia; norm and standard; knowledge; linguistic competenece; communicative competence.

1. INTRODUCTION

La langue basque, *euskara*, parlée par 700.000 personnes environ s'étend sur les deux versants occidentaux des Pyrénées et c'est là qu'elle semble avoir existé de tout temps. Ce territoire -que nous nommons *Euskal Herria*, soit Pays basque- comprend les régions naturelles du Labourd, Basse-Navarre et Soule incluses dans le département français des Pyrénées Atlantiques (227.365 hab.) d'une part, et, d'une autre, l'Alava, la Biscaye, le Guipusko et la Navarre comprises dans l'Etat espagnol. Ces dernières ont une population de 2.700.000 hab., dont 1.200.000 en Biscaye. Trois de ces régions sont baignées par le Golfe de Biscaye (ou Gascogne) les quatre autres étant intérieures. L'unilinguisme basque n'existe pratiquement pas et les régions citées n'étant pas entièrement bascophones, il est plus exact de parler de zones bascophones ne formant pas un continuum et dont les limites, d'ailleurs, se sont rétrécies de manière constante pendant de longues périodes antérieures à la planification dont je vais m'occuper (pour plus de détails, cf. Rotaetxe, 1987a:162, sq).

1.1. Diverses tentatives de rapprochement génétique ayant échoué, le basque demeure une

langue isolée, montrant des caractéristiques de son origine non-indoeuropéenne (à citer, entre autres, dans la formation des mots, sa technique agglutinante à indice de synthèse élevé à l'oral, ou son ergativité morphologique). Cette sommaire référence à la structure linguistique montre, d'ores et déjà, une grande distance entre le basque et les langues avec lesquelles il est en contact depuis longtemps: le français et l'espagnol. De là que, comparé à l'apprentissage du catalan, par ex., celui du basque soit bien plus coûteux.

1.2. Compte tenu qu'il n'y a jamais eu d'Etat englobant les régions précitées, le basque n'a eu de reconnaissance officielle que récemment et a survécu le long des siècles en concurrence avec des langues plus fortes que lui, tant du point de vue de leur pouvoir politique et social que du nombre de leurs usagers (il suffit de penser, par ex., à son contact avec le latin d'où le basque a puisé pas mal d'emprunts). Ainsi, dans les contacts signalés, le basque a tenu (et tient toujours) le rôle de langue minoritaire (moins d'usagers que l'autre langue du contact, cf. Rotaetxe, 1994:79, pour la démographie et les mouvements migratoires) et de langue minorisée ou dominée, exclue (parfois même explicitement interdite) des domaines sociaux (+prestige), d'où l'inexistence d'une variété formelle de l'Administration, par ex. jusqu'à une date récente. La notion de diglossie à la Ferguson (distribution complémentaire des variétés et de leurs fonctions) et à la Fishman (système de croyances et d'attitudes partagées vis-à-vis de ces variétés/langues et de leurs fonctions) est pleinement applicable à la situation sociale du basque, avant sa planification, du moins. Ce fait est particulièrement grave: d'autres langues, en effet, peuvent connaître une situation diglossique dans certaines Communautés, comme l'espagnol aux Etats-Unis, par ex. mais elles comptent sur un modèle libre, en théorie au moins, de la pression d'une langue dominante dans leur Communauté d'origine. Le drame du basque c'est justement de n'exister qu'en situation diglossique. A signaler aussi que le caractère isolé du basque en fait sa grandeur, liée à l'intérêt scientifique qui lui est porté, mais aussi sa servitude: dans la recherche en terminologie et, en général, en néologie, le recours au fonds grécolatin y est moins aisé que dans les langues indo-européennes (cf. Rotaetxe, 1983). Tant d'éléments négatifs ont dû contribuer à maintenir un profond sentiment de loyauté et de fierté linguistiques: car, transmis oralement à travers des générations, le basque survit malgré des pronostics contraires.¹

2 - SITUATION ACTUELLE:

Il existe toujours une situation de diglossie dans les régions basques de France (orientales, dorénavant) malgré quelques timides rénovations de la toponymie ou de la signalisation routière. En Espagne, les choses ont changé depuis la fin de la dictature franquiste pour ce qui est de la Navarre et, de façon plus nette, dans les trois autres régions qui constituent depuis 1979 (Statut ou Charte d'Autonomie de Gernika) la Communauté Autonome Basque ou l'Euskadi. La Charte de Gernika a permis de mettre en place une planification et une politique linguistiques ayant pour but non seulement d'arrêter le recul du basque mais aussi d'atteindre sa normalisation complète. C'est dans le cadre de cette Entité politique et administrative (Gouvernement, Parlement, Tribunaux de justice et Finances publiques propres, cf. Rotaetxe, 1987a: 174-186) que je vais situer mon exposé, bien que la discussion pourra porter également sur d'autres parties du Pays Basque.

Je donnerai un aperçu de la réforme de la langue (Corpus Planning dans le modèle de Haugen) et des mesures juridiques adoptées pour développer son statut social (Status Planning). D'accord avec le titre de cet exposé, j'aborderai surtout les efforts investis dans l'**enseignement** à travers ses différents réseaux scolaires et ses différents niveaux. On verra également l'**emploi** de la langue dans divers domaines sociaux, à partir de la dernière étude du Gouvernement Basque. Le rapport entre ces deux éléments majeurs dans le procès de normalisation de toute langue, soit, l'extension de sa connaissance (par le biais de l'apprentissage dans notre cas) et l'accroissement de son emploi représenté, à mon avis, une question controversée.

¹ Comme celui de W. Von Humboldt qui, il y a plus de 150 ans, avait signalé que vers 1900 il en serait du basque que ce qui aurait été fixé à l'écrit (Rotaetxe, 1987, Note 5)

3 - CADRE POLITIQUE ACTUEL

Au Pays Basque oriental, c'est la création d'un département limité au Pays Basque qui a été souvent revendiquée, les promesses dans ce sens n'ayant pas été tenues. Le soutien officiel de l'enseignement en basque est mineur et, comme on le sait, l'alibi de l'égalité des citoyens a servi au gouvernement français pour refuser de signer le 5 novembre 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

En Espagne, une monarchie parlementaire est instaurée à la mort de Franco. Le roi Juan Carlos 1er. légalise en 1976 l'Académie de la langue basque (*Euskaltzaindia*). Par ailleurs, le retour à un système démocratique est lié à la récupération des statuts d'Autonomie qu'avaient certaines régions avant la guerre civile. C'est le cas de l'Euskadi, de la Catalogne et de la Galice. Comme on le sait, toute l'Espagne va être finalement partagée en Communautés Autonomes (même Madrid), afin de neutraliser les différences. Voici quelques dates-repère d'intérêt.

- Juin 1977: Premières élections démocratiques au Parlement de Madrid. Le gouvernement élu institue, en 1978, une pré-Autonomie pour le Pays Basque: il se crée un organisme dit "Conseil Général basque" qui reconnaît l'enseignement fait en basque dans des centres de Primaire, dits *ikastolas*. Ce type de Centres existaient déjà avant la guerre civile et le I Gouvernement basque avait reconnu leur enseignement. Balayées par le franquisme, de grands efforts sont faits dans les années 60 pour en créer à nouveau.
- 1978: Constitution Espagnole: Art. 3.1 "l'espagnol, langue officielle de l'Etat, est la langue que tout Espagnol a le devoir de connaître et le droit d'utiliser". L'article 3.2. reconnaît la co-officialité d'autres langues dites aussi espagnoles et renvoie au Statut d'autonomie de la communauté où chacune d'elles est parlée. C'est la première Constitution espagnole qui s'occupe de langues autres que l'espagnol.
- novembre 1979: Approbation du *Statut d'Autonomie de Gernika*, soumis à référendum. C'est une Charte qui s'applique à une "Communauté autonome à l'intérieur de l'Etat espagnol, appelée Euskadi ou Pays Basque" comprenant les régions de l'Alava, la Biscaye et le Guipuscoa. Son article 6 indique que le basque a un caractère officiel en Euskadi au même titre que l'espagnol et que tous les habitants ont le droit de connaître et d'employer les deux langues.
- mars 1980: Premier Gouvernement basque post-franquiste (il y en avait déjà eu un en 1936). Parmi les premiers pouvoirs transférés (ou dévolus) se trouve l'enseignement pré-universitaire, dont tout le personnel dépendra du Gouvernement basque. En 1985, la propriété de l'Université sera aussi transférée quoique ses professeurs restent des fonctionnaires de l'Etat espagnol.
- novembre 1982: Loi sur la Normalisation de l'emploi du basque. Son but est de chercher à établir un bilinguisme équilibré, en protégeant l'emploi du basque dans divers domaines sociaux. Approuvée au Parlement, son contenu a été fort polémique, comme, par ex., celui de la Charte de la langue française, du Québec.

4 - APPLICATION DU STATUT D'AUTONOMIE ET STATUS PLANNING.

4.1. Le développement de l'Art. 6 du Statut d'Autonomie a permis d'adopter, dès la première législation du Gouvernement Autonome (1980-84), un ensemble de mesures juridiques concernant le rôle social du basque. La politique linguistique est fondée sur trois piliers: a) Administration; b) Média; c) Enseignement (cf. Rotaetxe, 1987 pour une description exhaustive). Sont à souligner: la création du Secrétariat de la politique linguistique (17.1.1983) responsable des mesures permettant la dite promotion.

Deux importants Décrets concernant l'enseignement de la langue: le Décret du 11.07.1983 sur l'emploi des deux langues officielles dans l'enseignement supérieur qui a mené à un

dédoubllement des matières des cursus, en fonction de la langue, le choix de chaque option revenant aux étudiants. Si le sujet intéresse, je pourrai m'y arrêter lors de la discussion. L'enseignement bilingue aux niveaux non universitaires est réglé par le Décret dit "Décret du bilinguisme" (17.09.83) qui établit 3 types de distribution des langues officielles: modèle A: enseignement en espagnol, le basque étant une matière obligatoire; Modèle B: partage des matières - Modèle D: enseignement en basque, l'espagnol étant une matière obligatoire.

Dans les Centres publics dépendant du Gouvernement (Ecoles et Lycées) le modèle D est nettement promu par le Gouvernement, ce qui a parfois été dénoncé par des professeurs fonctionnaires non baskophones qui s'y voient impliqués. Mais le modèle D est également demandé par les parents lors des inscriptions, la connaissance du basque comptant de plus en plus (10%, à l'Université, par ex.) pour remporter un concours. Dans les centres privés (nombreux dans le système d'enseignement espagnol et appartenant, en général, à des Ordres religieux catholiques), c'est le modèle A qui domine, puisque ces établissements ne sont pas sous la dépendance directe du gouvernement. Le choix du modèle B a posé moins de problèmes, bien que son existence même ait été questionnée. En raison de la population qu'il touche (de Maternelle à l'entrée à l'Université), l'importance de ce Décret pour l'extension du bilinguisme est évidente. L'augmentation du nombre de bilingues est nécessaire, en effet, pour la normalisation de la langue, l'unilinguisme basque n'existant pratiquement pas. Le chiffre de départ (20% environ, inégalement réparti) est bien trop bas et l'enseignement cherche à rendre bilingues les unilingues hispanophones (vis-à-vis des deux langues officielles, cela va sans dire). On verra plus bas l'évolution du bilinguisme.

- Une troisième décision à citer concerne aussi bien l'apprentissage du basque que son emploi. C'est la Loi 6/1989, du 6 juillet, de la Fonction Publique Basque. Elle établit une typologie des postes des fonctionnaires, en fonction de l'utilisation publique de la langue qui y est faite et de la modalité de langue (orale/écrite) concernée. A chacun des types correspond un degré de maîtrise du basque qui fait l'objet d'une épreuve. La grille de classement de chaque poste, a tenu compte aussi de ses caractéristiques sociolinguistiques (pourcentage de baskophones de l'endroit où le poste existe, zone urbaine/rurale, etc.). Ont été distingués 4 types de postes et 4 degrés de connaissance du basque, appelés normalement "profils". Le but poursuivi est clair: tout baskophone qui emploie le basque dans ses rapports avec l'Administration a le droit d'obtenir l'information demandée dans cette même langue. A partir de l'approbation de cette loi, tout poste de fonctionnaire à concours est défini par son "profil linguistique", les fonctionnaires occupant déjà un poste muni de son profil disposant d'un certain temps pour se soumettre à une épreuve de connaissance du basque, établie en accord avec la description de tel poste: par exemple, compétence à la compréhension, ou à la compréhension et à l'expression, et type d'expression. Si le fonctionnaire ne réussit pas à l'épreuve, il peut être déplacé à un autre poste. Il existe une limite d'âge (55 ans) et les résultats des premières épreuves (1995, si je ne me trompe) ont été moins satisfaisants de ce qu'on attendait, d'après les informations des journaux. On peut croire que le nombre d'échecs est en rapport avec la distance linguistique.

4.2. 'Corpus Planning': La norme basque et Euskaltzaindia.

Il existait des normes dialectales employées en littérature et transmises oralement, ou enseignées dans la mesure où l'enseignement était possible, à des époques antérieures au Cadre politique expliqué ci-dessus. L'extension des *ikastolas* montre cependant le besoin d'unifier le basque des textes scolaires et en 1968 l'Académie de la Langue Basque entreprend cette tâche. Toute intervention sur le Corpus étant une manipulation de la langue, il en a été de même dans le cas du basque.

Ainsi, le résultat d'une activité résolument normativiste a produit une norme unitaire, non variationiste, homogène (pour plus de détails sur l'élaboration, la codification et l'implantation de la norme, cf. Rotaetxe, 1987a:192-197, Rotaetxe: 1987b). Présentée d'abord comme modèle de la variété écrite de la langue, c'est cette norme qui, sans la moindre hésitation, a été et est toujours

enseignée dans la pratique orale. L'intervention sur l'orthographe, a bien gardé certains des signes introduits par la réforme antérieure de Sabino Arana mais en a supprimé d'autres et a introduit le graphème *h*, justifié dans les dialectes orientaux mais nullement dans les occidentaux où il ne transcrit rien; l'intervention a supprimé certains diacritiques, ainsi que le digramme *ll* (la justification en étant que le son de la latérale dorso-palatale proviendrait d'une palatalisation pouvant être transcrise par la séquence *il*), on a maintenu les deux *rr* et supprimé le diacritique introduit par Sabino Arana. La valeur fétiche de l'écriture s'est manifestée une fois de plus et c'est l'imposition du *h* qui a causé les plus gros remous, s'agissant d'une lettre fantôme pour la grande majorité d'usagers. Pourtant là où la réforme a été vraiment importante c'est en morphologie et en syntaxe. Le souci d'unifier le pays impliquait, dans l'esprit des académiciens l'unification de la langue et la quête du trait (+prestige) pour le basque menait à puiser le modèle de langue dans la prose du XVI s. de certains écrivains orientaux dont la qualité va être revendiquée et diffusée.

Rappelons aussi que dans la période comprise entre 1960-1976 à peu près apparaissent de fortes revendications pour l'unité du peuple basque à partir des traits ethno-culturels communs, qui veut couper avec un passé politique représenté par le Parti Nationaliste Basque et qui voit surgir l'E.T.A. (Euskadi ta Askatasuna, soit Euskadi et Liberté). A posteriori, on est en droit de croire que, privée de cet ensemble d'éléments émotifs, la réforme du basque et son acceptation ne sauraient se comprendre entièrement. Or, couper avec le passé immédiat c'était aussi couper avec le modèle de langue utilisé à l'époque très proche du dialecte biscayen. C'est ainsi que cette variété sera perdante dans tout le procès. Il y a bien eu des réactions contraires (cf. Rebuschi, 1984) vis-à-vis d'une norme non-variationiste qui, à mon avis, a augmenté la difficulté d'apprentissage du basque (Rotaetxe, 1997) et a eu un effet négatif sur l'usage du biscayen, soit, sur l'usage de la majorité des bascophones au moment où la norme a été élaborée, selon les données de P. Yrizar (Euskaltzaindia, 1977: 147). Le choix de la norme et son élaboration montre une vision philologique de la langue (les formes anciennes sont meilleures que les nouvelles) et non pas une vision linguistique (qui admettrait au moins le changement relié à l'économie du langage) et moins encore une vision sociolinguistique. Proposer comme modèle des formes du XVI siècle semble un anachronisme, étant donné que les formes de toute langue vivante évoluent, même lorsqu'elles ne sont pas en situation de contact. Dans ce sens, une étude du Gouvernement Basque (Eusko Jaurlaritza, 1983: 66-67) a montré que le pourcentage d'éches en Biscaye est alarmant (76%) alors que les tentatives d'apprentissage y sont plus élevées que dans les autres régions. Après 1983, les documents du Secrétariat de la Politique linguistique se basent sur les données du Recensement qui sont plus optimistes, soit que la situation se soit beaucoup améliorée, soit qu'il y ait eu des surestimations dans les réponses.

5 - CONNAISSANCE DU BASQUE: ÉVOLUTION ET AUGMENTATION DES BILINGUES.

Le **Tableau n°1** montre l'évolution pendant 10 ans du nombre absolu de chacun des trois types d'usagers distingués dans le Recensement et du pourcentage de chacun d'eux. Source: Institut Basque de Statistique (1994:8, apud Erriondo L.- Isasi X.,1997). L'indication *presque-bascophones* est prévue dans le Recensement pour désigner les personnes ayant une certaine connaissance du basque (ce qui leur permet de ne pas se déclarer hispanophones²³ uniquement) mais insuffisante pour se déclarer "bascophones". Le choix envers cette option est personnel (réponses aux questions du Recensement), certainement subjectif et, en tous les cas, difficilement vérifiable (Tableau ci-dessous).

²³ Le terme "hispanophone" doit être entendu ici comme désignant les usagers qui ignorent le basque et son donc unilingues, vis-à-vis des langues officielles. Par contre "bascophones" (=esuskaldun, dans certains tableaux) concerne des bilingues basque-espagnol. On en doit penser que la connaissance de l'espagnol se limite aux chiffres d'hispanophones des Tableaux.; c'est toute la population qui connaît cette langue, à des degrés divers, évidemment.

GROUPE D'HABITANTS

ANNÉE	BASCOPHONES		PRESQUE BASCOPHONES		HISPANOPHONES		POPULATION ET CROISSANCE	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	n _{t,t+5}
1981	447.776	21,56	300.394	14,47	1.328.278	63,97	2.076.448	
1986	513.804	24,54	364.162	17,42	1.212.029	57,99	2.089.995	13.547
1991	542.387	26,22	350.454	16,94	1.176.086	56,84	2.068.927	-21.068

Observations: Entre 1981 et 1991, le pourcentage des bascophones est passé d'un 21,56% à un 26,22%. Celui des presque-bascophones a également augmenté (14,47% à 16,94%). Par contre, celui des hispanophones dans le sens précisé en Note 2 a diminué (de 63,97 on passe à un 56,84): c'est donc le pourcentage de bilingues ou partiellement bilingues qui a augmenté, la basquisation ne pouvant se faire qu'à ce prix-là. Les données de 1986 montrent la même tendance, sauf pour le chiffre des presque-bascophones supérieur à celui de 1981 mais inférieur à celui de 1991.

Le Tableau 2 montre la distribution des bascophones par tranche d'âge, en 1981, 1986 et 1991, soit dans l'espace de 10 ans - Source: Institut Basque de Statistique, 1994, 12-13 (cf. Tableau).

BASCOPHONES

ÂGE	1981			1986			1991		
2- 4	15.913	3,6	14,9	1.653	3,2	22,4	11.651	2,1	21,5
5- 9	30.064	8,5	20,0	47.091	9,2	29,0	46.368	8,5	40,7
10-14	36.231	8,1	19,4	48.210	9,4	26,2	59.510	10,9	37,3
15-19	35.091	7,8	18,6	42.283	8,2	23,2	53.645	9,9	29,7
20-24	33.007	7,4	19,0	42.949	8,4	23,4	44.266	8,2	25,1
25-29	28.834	6,4	18,6	39.005	7,6	22,9	42.699	7,9	24,5
30-34	29.773	6,6	19,3	31.567	6,1	20,9	37.421	6,9	22,6
35-39	26.628	5,9	19,0	31.740	6,2	21,1	30.426	5,6	20,8
40-44	24.215	5,4	19,8	27.703	5,4	20,6	30.377	5,6	20,8
45-49	30.801	6,8	21,6	24.875	4,8	21,0	26.317	4,8	20,8
50-54	31.867	7,1	24,1	31.352	6,1	22,9	23.665	4,4	20,8
55-59	29.122	6,5	26,5	31.557	6,1	25,4	29.226	5,4	22,4
60-64	24.119	5,3	29,8	28.121	5,4	27,9	29.148	5,4	25,1
65-69	21.898	4,8	31,8	22.430	4,4	31,2	25.738	4,7	27,8
70-74	18.673	4,1	33,2	19.564	3,8	32,8	19.711	3,6	30,8
>74	23.920	5,3	33,1	28.864	5,6	33,3	33.449	6,2	32,0
TOTAL	448.156	100,0	21,5	513.824	100,0	24,6	543.617	100,0	26,3

Observations: Chacune des années considérées comprend trois colonnes: la première indique le total absolu de bascophones par tranche d'âge; la seconde le profil statistique du total précédent, c'est-à-dire le pourcentage que représentent les bascophones de chaque tranche d'âge par rapport au total de bascophones; la troisième, la valeur que prend le nombre de bascophones de chaque tranche dans l'ensemble des individus de telle tranche. Par exemple, à la tranche 2-4 de 1981, les données se lisent ainsi: 15.913, total absolu; ce chiffre comparé à 448.156 du total prend la valeur de 3,6 indiqué à la deuxième colonne. A la troisième, 14,9 indique la valeur de 15.913 par rapport au total d'enfants de 2-4 ans. Autrement dit, 14,9 signifie qu'en 1981, sur 7 enfants de 2-4 ans, il y en avait à peu près 1 bascophone. Il est intéressant de noter que ce sont les chiffres correspondant aux plus jeunes tranches qui montrent les tendances les plus favorables: par ex., l'évolution de la tranche 5-9: 20-29 40,7, ou des tranches 10-14 et 14-19. Ceci semble montrer que l'école est un facteur important dans la basquisation. Les chiffres plus bas des tranches suivantes (20-24; 25-29..) sont en rapport avec l'évolution du chiffre de bascophones dans la période considérée. On voit aussi qu'en 1991 les chiffres les plus bas se trouvent dans les quatre tranches allant de 35 à 54 ans, celles qui groupent précisément les personnes nées entre 1937 et 1956, en pleine époque du franquisme.

L'effet favorable de l'école dans la basquisation doit être maintenant précisé en tenant compte des différents modèles d'enseignement bilingue établis par le Décret du Bilinguisme (cf. supra), d'une part. D'une autre, en tenant compte aussi de l'existence dans le système espagnol d'un réseau d'enseignement privé (fondamentalement religieux) très fort auquel se rajoute, en Euskadi, le réseau des *ikastola*, depuis 1982. Le statut de ce dernier réseau est complexe et non-unitaire; disons, pour abréger, qu'il s'agit de centres privés pour ce qui est de l'autonomie dont ils jouissent mais qui bénéficient de recours publics. C'est ce que montre le Tableau n. 3 (Source: Jakin, 77-78, apud Erriondo, L- Isasi X., 1997: 349)

MODEL	ANNÉE SCOLAIRE 82-83		ANNÉE SCOLAIRE 82-83		RESEAUX EDUCATIONNELS					
	LINGUISTIQUE	ÉLÈVES	%	ÉLÈVES	%	PUBLIQUE	PRIVÉE	IKASTOLA	PUBLIQUE	PRIVÉE
A	317.761	60,7	238.866	56,8	62,7	73,4	11,8	59,7	75,3	1,0
B	44.458	8,5	75.409	17,9	7,7	6,7	17,6	20,8	15,6	15,8
D	63.699	12,1	102.287	24,3	3,9	4,9	70,6	19,5	6,7	83,5
X	97.704	18,6	4.464	1,1	25,7	15,0	-----	0,1	2,6	-----
TOTAL	523.622	100	420.729	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Observations: Le Modèle dit X n'existe plus comme le montrent les données des années 92-93. La notation correspond à des moments où le basque n'était pas obligatoire, comme il arrivait dans les Centres Scolaires étrangers. Le choix du modèle D s'est doublé en 10 ans (12,1% à 24,3%). Paradoxalement dans les Centres privés, c'est le modèle B qui a le plus augmenté (15,6 face à 6,7= 8,9), suivi du modèle A (75,3 face à 73,4= 1,9), le modèle D augmentant le moins (6,7 face à 4,9= 1,8). On voit que c'est surtout dans les centres publics que le modèle A a baissé sensiblement.

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les *ikastola* qui montrent le plus haut pourcentage du modèle D; viennent ensuite les Centres publics qui sont passés, en 10 ans, d'un 3,9 à un 19,5.

5.2. Par ailleurs, une enquête spéciale faite en 1996 dans tout le Pays Basque montre la "mobilité" du basque, à partir de l'augmentation/perte des bascophones. Dans le premier cas, c'est l'apprentissage qui en est la cause, dans le deuxième, l'abandon de la langue première. Voici la situation (Gouvernement Basque - Gouvernement de la Navarre - Institut Culturel

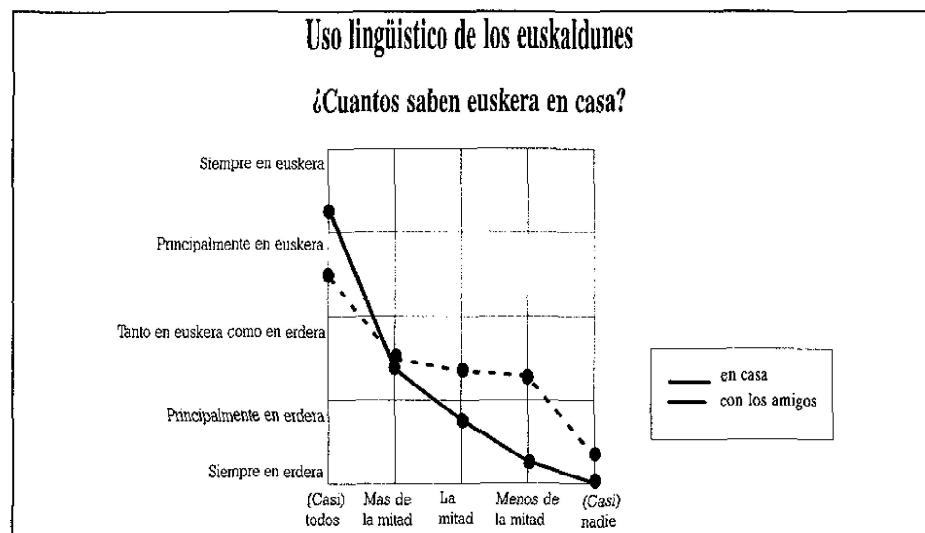
Basque, 1997: 14-15): En Euskadi, l'augmentation de 81.400 personnes (4,6%) dépasse la perte de 62.700 personnes (3,5%). En Navarre, la perte de 11.600 sujets parlants (2,6%) dépasse légèrement l'acquis 9.200 (2,1%). Au Pays Basque oriental, le bilan est négatif: la perte de 13.000 personnes (6,1%) est nettement supérieure à l'augmentation de 2.200 bascophones (1%).

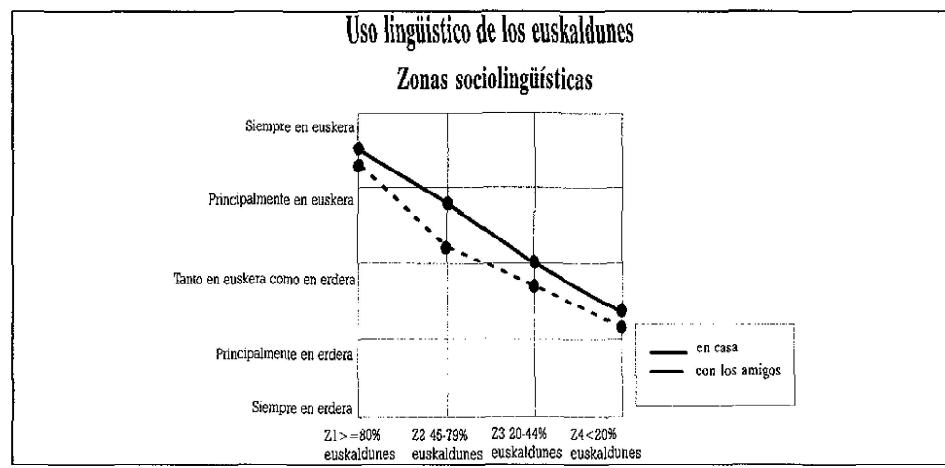
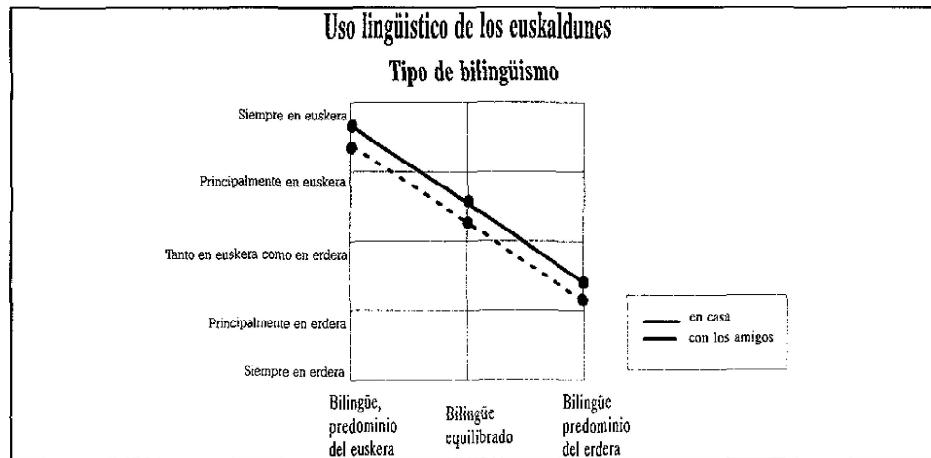
6 - USAGE DE LA LANGUE

Les données que je vais montrer (courbes et Graphique) proviennent de l'étude que je viens de citer, et je me limite à présenter ici deux questions reliées à l'emploi. Le premier document (Tableau "Courbes" ci-jointes) montre l'emploi comparé du basque dans deux domaines informels: Famille et Ami(e)s, à travers trois types de courbes cherchant toutes les trois à montrer la fréquence d'emploi (ordonnées). La première courbe prend comme variable indépendante le nombre de membres de la famille/d'amis connaissant le basque sur une échelle qui va de ((presque) personne) à ((presque) tous). La deuxième met en rapport le type de bilinguisme et la fréquence d'emploi dans les mêmes domaines: on distingue le bilingue bascophone, le bilingue équilibré et le bilingue hispanophone/francophone, en fonction de la langue dominante. La troisième montre le rapport entre la fréquence d'emploi et la zone sociolinguistique représentée sur une échelle dont les bornes sont: < 20% et >= 80%. La fréquence est donc fonction du nombre de partenaires bascophones, de la maîtrise du basque qu'a chacun des différents types de bilingues et de la zone sociolinguistique où on désire communiquer. On retrouve des résultats prévisibles: l'emploi du basque a lieu lorsqu'il permet la communication (dosage de connaissance du/des partenaires), lorsque l'usager se sent sûr dans sa langue (degré de compétence) et à mesure qu'il s'agit de la langue usuelle de la zone où la communication a lieu.

Le deuxième document (ci-joint) est un tableau général montrant, à côté de l'emploi en famille (qui apparaît bien plus détaillé), l'emploi entre amis et dans certaines affaires commerciales. A signaler qu'une fois de plus, le domaine COMMERCE doit distinguer un sous-domaine, MARCHE, de type non-formel. Dans notre cas, il existe même dans les villes des marchés où les légumes, en particulier, sont apportées par des marchandes des villages proches, évidemment bascophones. Donc, la connaissance du partenaire y est assurée, ce qui permet de ne pas briser une norme de politesse que les bascophones ruraux semblent garder: en présence de quelqu'un ne connaissant pas le basque, ils passent à l'espagnol.

Il en faut pas oublier que les pourcentages actuels concernent uniquement les bascophones qui ne représentent qu'un 25% environ de la population totale. Par exemple, dire qu'un 75% des bascophones emploie principalement le basque au marché, signifie qu'il s'agit du 75% d'un 25% de la population totale. Donc, l'usage est encore faible et on peut se demander si l'insistance politique sur le côté symbolique du basque n'aurait-elle pas sous-estimé le besoin de l'utilisation de la langue, instrument primordial de communication.





RÉFÉRENCES

- Erriondo L. - X. Isasi (1997) "Planificación lingüística y educación en el País Vasco", in Generalitat de Catalunya: 344-355.
- Euskaltzaindia/Real Academia de la Lengua Vasca/Academie de la Langue Basque (1977) *El libro blanco del euskera*, Bilbao
- Eusko Jaurlaritza/Gobierno Vasco (1983) *Euskararen borroka*, Vitoria/Gasteiz.
- ----- (1995) *Euskararen Jarraipena/La continuación del euskara/La continuité du Basque*, Vitoria/Gasteiz.
- ----- /Gobierno De Navarra/Naffaroako Gobernua -Institut Culturel Basque/Euskal Kultur Erakundea (1997) *Euskararen Jarraiepena II (Euskal Herriko Soziolinguistikazko Inkesta 1996)*, Vitoria/Gasteiz.
- Generalitat de Catalunya (1997) *Actes del Congrés Europeu sobre Planificació Lingüística*, Barcelona.
- Instituto Vasco Dd Estadistica/Euskal Estatistika Erakundea (1994) *Educación y Euskera*, Zarautz.
- Lüdi, G. (Hrsg) (1994) *Sprachstandardisierung, Standardisation des langues, Standardizzazioni delle lingue, Standardization of languages*, Universitätsverlag Freiburg, Schweiz.
- Maurais, J. (éd.) (1987) *Politique et Aménagement linguistiques* Québec:Conseil de la langue française/Paris: Le Robert.
- Rebuschi, G. (1984) "Réforme et Planification en basque: une expérience en cours." in Fodor, I. et Cl. Hagége (1984), *Language Reform: History and Future*; vol. 3. Hamburg Buske Verlag.
- Rotaetxe, K. (1983) "Inference du sociolinguistique sur le traitement des apports français en basque". Seventh International colloque of Functional Linguistics. Univ. St. Andrews.: 50-67.
- ----- (1987a) "L'Aménagement linguistique en Euskadi", in Maurais J.: 160-211.
- ----- (1987b) "La Norma vasca: codificación y desarrollo", *Revista Española de Lingüística*, 17 -2 (julio-diciembre 1987)
- ----- (1988) *Sociolinguística*, Madrid: Síntesis.
- ----- (1994) "Normativisation et normalisation d'une langue: l'expérience basque", in Lüdi, G. (1994): 77-99.
- ----- (1996) "Hizkuntz-Plangintza eta Politikaren Helburuak", in Ayuntamiento de Pamplona/ Iruñeko Udala (1996) *Jornadas Pamplona y el Euskera, 1995/1995eko Iruña eta Euskara Ihardunaldiak*: 157-168; 385-395.
- ----- (1997) "Componentes de la planificación lingüística" in Generalitat de Catalunya (1997): 125-131.